

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **AUTO LIMMA Sàrl**, Ch. des Airelles 1, 1020 Renens
2.

Date du prononcé de dissolution: 01.10.2014
3.

Suspension de faillite: 08.01.2015
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 26.01.2015
5.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6.

Remarques: But : la réparation et la vente de véhicules, de même que toutes activités financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec le but social.

Office des faillites de Lausanne
021 316 65 15
1014 Lausanne Adm cant

01924313